

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE D'ACCREDITATION DE LA MENTION 4 « PRATIQUES ET INGENIERIE DE
FORMATION » DU MASTER MEEF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 24 octobre 2017 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la demande d'accréditation de la mention 4 « Pratiques et Ingénierie de Formation » du Master MEEF, telle que présentée en annexe.

Membres en exercice : 37
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions: 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-10-27-19

TRANSMIS AU RECTEUR :

30 OCT. 2017

PUBLIE LE :

30 OCT. 2017

Le Président,




Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.